

Portail de demande de financement par commandite – Guide de l'utilisateur

Ce guide de l'utilisateur est conçu pour aider les demandeurs à se familiariser avec le processus de Merck Canada lié aux commandites.

Confirmation de la validité de votre demande : S'agit-il d'une commandite?

Si vous répondez oui à chacune des affirmations ci-dessous, votre demande concerne une commandite.

Établissement/organisme tiers : Le financement est-il accordé à un établissement, à une association ou à un organisme tiers?

Pertinence en matière de formation médicale ou de diffusion d'information scientifique : L'événement, la réunion, le programme ou le projet est-il directement lié à la formation médicale, à la diffusion d'information scientifique ou à une autre forme d'échange d'information?

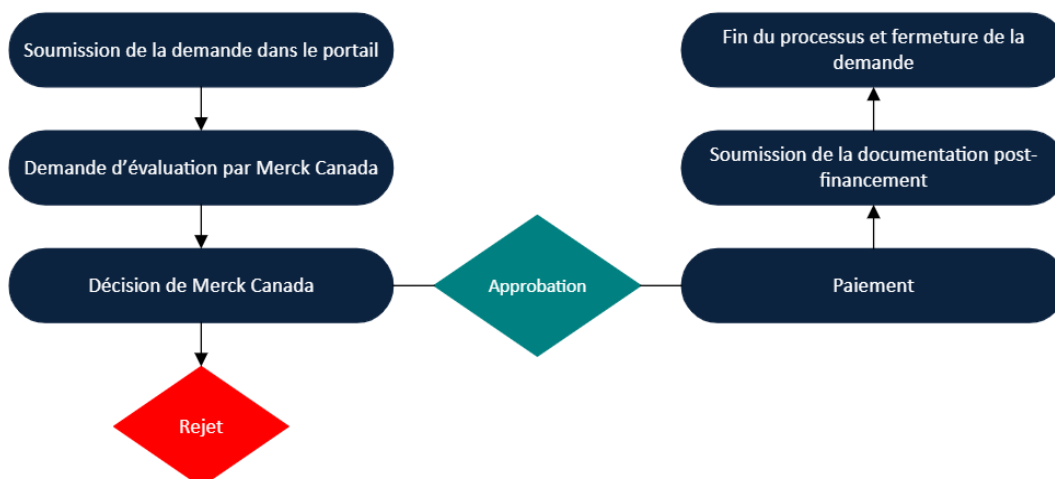
Avantages tangibles : Merck Canada recevra-t-elle des avantages tangibles en échange de la commandite (p. ex. rapport d'activité, kiosque, matériel mis au point)? Consulter la foire aux questions pour en savoir plus.

Respect des politiques de l'entreprise : La demande de commandite est-elle conforme aux politiques et aux lignes directrices de l'entreprise à cet égard, notamment en ce qui concerne le respect des normes juridiques et éthiques?

Processus de financement par commandite – À quoi s'attendre?

Votre demande de commandite doit être soumise au moins 45 jours avant l'événement ou l'activité.

Toute demande relative à un événement ou à une activité se déroulant dans moins de 45 jours sera rejetée.



Pour toute question d'ordre général ou concernant votre demande, veuillez envoyer un courriel à l'adresse fundingrequest@merck.com en y indiquant le numéro d'identification de la demande (MT-2024-xxxx).

L'administrateur du portail de Merck répondra à votre courriel dans les 24 heures.

Processus de financement par commandite – Étapes

1 Soumission de la demande dans le portail

On vous demandera de fournir l'information ci-dessous :

- Détails sur la commandite
- Détails sur l'audience et le lieu
- Avantages tangibles
- Documents et budget liés à la commandite
- Personnes autorisées à signer et renseignements sur le bénéficiaire

Vous recevrez un courriel de confirmation une fois votre demande soumise.

2 Demande d'évaluation par Merck Canada

Votre demande sera évaluée pour s'assurer qu'elle est complète et conforme aux exigences et aux principes de Merck Canada en matière de financement. Si nous avons besoin de plus amples renseignements pour prendre une décision, vous recevrez un courriel de l'administrateur du portail intitulé « Demande de renseignements supplémentaires ».

3 Décision de Merck Canada

Vous pourrez suivre le statut de votre demande et vous recevrez un courriel lorsque la décision définitive sera prise.

4 Paiement

Si vous avez indiqué qu'une taxe de vente doit être ajoutée, le paiement sera effectué après réception de votre facture détaillée. **Votre facture doit être envoyée dans les 5 jours suivant la réception du courriel d'approbation.** Si vous n'avez pas indiqué l'ajout d'une taxe de vente, le paiement sera effectué dès que la demande aura été entièrement approuvée.

5 Soumission de la documentation post-financement

Après votre événement ou votre activité, vous recevrez un courriel vous invitant à soumettre les documents post-financement dans le portail à des fins de rapprochement. Merck Canada examinera ces documents pour s'assurer de ce qui suit :

- L'événement, le projet ou l'activité a eu lieu.
- Le but et les objectifs de la demande de commandite ont été atteints.
- Les fonds ont été utilisés aux fins prévues, et tous les livrables et avantages tangibles précisés dans la demande ont été concrétisés.

De plus, vous devrez téléverser la preuve de réception de l'avantage tangible dans la section Téléversement de documents du portail. Remarque importante : Tout problème lié aux documents soumis ou retard dans la transmission des documents requis pour la présente demande de commandite pourrait avoir une incidence sur les demandes ultérieures de votre organisme.

6 Fin du processus et fermeture de la demande

Une fois l'étape de rapprochement des avantages tangibles terminée, l'administrateur du portail validera vos informations et fermera la demande. Vous recevrez un avis indiquant ce changement.

Avant de soumettre une demande de commandite

a) Renseignements importants à prendre en compte avant de soumettre votre demande

Quand puis-je soumettre ma demande de commandite?

Votre demande de commandite doit être soumise au moins 45 jours avant l'événement ou l'activité. **Toute demande relative à un événement ou à une activité se déroulant dans moins de 45 jours sera rejetée.**

Quels sont les types de demandes que Merck Canada N'ACCEPTÉ PAS?

Restrictions liées aux personnes et aux organismes :

- Une seule personne (p. ex. un professionnel de la santé)
- Un organisme détenu par un seul professionnel de la santé ou une seule personne (organismes/entités à propriétaire unique)

Restrictions liées à certains types d'organismes :

- Organisations, campagnes et activités politiques
- Organismes d'aide mutuelle, syndicaux ou de vétérans ou activités menées par ceux-ci
- Organismes religieux ou groupes dont les activités sont principalement d'ordre confessionnel (les programmes ouverts à la collectivité ou offrant un avantage pour la collectivité peuvent être admissibles à du financement)
- Organismes faisant de la discrimination en fonction de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'état civil, de la religion, de l'âge, de la nationalité d'origine, du statut de vétéran ou d'un handicap ou encore de tout autre motif de discrimination illicite

Restrictions liées aux lieux et aux activités :

- Réunions ou activités organisées dans un lieu de catégorie « 5 étoiles » ou un autre endroit pouvant laisser croire que la formation ou les échanges professionnels sont d'importance moindre que les autres activités associées à l'endroit

Restrictions liées aux demandes de commandite :

- Demandes qui ne sont pas de nature scientifique, médicale et/ou éducative
- Demandes pouvant être considérées comme incitant la prescription, la recommandation, l'approvisionnement, l'administration ou la consommation des produits de Merck Canada
- Demandes visant à financer des services déjà couverts et remboursés par les systèmes de santé provinciaux ou fédéraux ou des assureurs privés
- Demandes visant à couvrir des dépenses en capital, notamment pour la construction d'installations ou la rénovation d'un établissement existant
- Demandes qui ne présentent pas d'avantages tangibles

Comment soumettre ma première demande de commandite à Merck Canada?

Pour soumettre une demande, vous devez d'abord procéder à la configuration initiale OBLIGATOIRE de votre organisme. Cette configuration vous reliera, en tant que demandeur, au profil de votre organisme dans l'outil (voir la page suivante pour des instructions détaillées).

J'ai des questions concernant ma demande. À qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'aide?

Pour toute question d'ordre général ou concernant votre demande, veuillez envoyer un courriel à l'adresse fundingrequest@merck.com en y indiquant le numéro d'identification de la demande (MT-2022-xxxx), le cas échéant. L'administrateur du portail de Merck répondra à votre courriel dans les 24 heures.

Avant de soumettre une demande de commandite (suite)

b) Configuration initiale de l'organisme/du profil

- 1 Cliquez sur « My Required Tasks » (Mes tâches obligatoires) pour ajouter l'information sur l'utilisateur et l'organisme.

Mes tâches requises

<p>COMPLÉTEZ LA SECTION « MON COMPTE »...</p> <p>Action requise Renseigner les informations sur l'organisation</p> <p>Aller</p>	<p>COMPLÉTEZ LA SECTION « MON COMPTE »...</p> <p>Action requise Renseigner les informations sur l'utilisateur</p> <p>Aller</p>
---	--

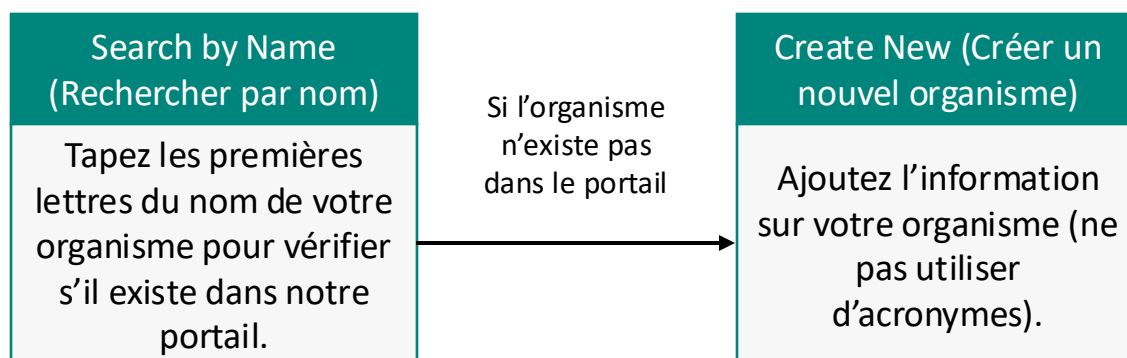
- 2 Recherchez votre organisme.

Cliquez sur l'onglet « Organization Information » (Information sur l'organisation).

Informations de l'utilisateur	Informations de l'organisation
Civilité	Prénom
Deuxième prénom	Nom
Suffixe	Titre professionnel
courriel	Téléphone mobile
Téléphone	Télécopie

Lorsque vous cliquez sur le bouton « New » (Nouveau), deux options s'offrent à vous.

- a) Search by Name (Rechercher par nom)
- b) Create New (Créer un nouvel organisme)



Remarque : L'information sur la personne autorisée à signer et le bénéficiaire doit être ajoutée à cette étape, faute de quoi vous ne pourrez pas soumettre votre demande.

Avant de soumettre une demande de commandite (suite)

c) Information requise et documents obligatoires à préparer

Conférences, congrès et symposiums	Une lettre de demande sur un papier à en-tête officiel et une copie de votre ordre du jour
Demandes avec multiples niveaux	Prospectus de la rencontre, programme/brochure
Initiatives de soutien aux patients comportant plusieurs activités	Liste détaillée de tous les objectifs associés à chaque activité
Avantages tangibles	La décision de Merck Canada d'accorder ou non le financement ne se fonde pas sur le nombre d'avantages tangibles énumérés dans votre demande. Toutefois, vous serez tenu de fournir tous les avantages tangibles que vous promettez dans le cadre de vos obligations postérieures au financement.
Renseignements sur le budget	Le budget doit être fourni en format PDF s'il n'est pas détaillé dans la section correspondante.

Notifications par courriel

Une fois que vous avez soumis votre demande, vous recevrez des avis par courriel pour suivre le statut de cette dernière :



Confirmation de la réception de votre demande.



Demande de renseignements supplémentaires, uniquement si votre demande nécessite de plus amples informations.



Confirmation de l'approbation ou du refus de votre demande.



Avis de rapprochement de l'événement vous invitant à confirmer les avantages tangibles que vous avez indiqués. Vous recevrez cet avis 5 jours après la date de votre événement/activité. Remarque : Vous recevrez des rappels quotidiens par courriel jusqu'à ce que vous ayez accompli cette tâche.



Confirmation de la fermeture

Foire aux questions – Processus de demande de financement par commandite chez Merck Canada

Quelle est la différence entre une commandite, une subvention, un don/une contribution de charité et une collaboration?

Commandites : Fonds versés à un établissement, une association ou un organisme tiers pour contribuer à la tenue d'un événement, d'une réunion, d'un programme ou d'un autre type de projet lié à la formation médicale ou à la diffusion d'information scientifique ou d'information connexes, et dont Merck Canada tire des avantages tangibles. Pour faire une demande de ce type, cliquez sur ce lien : ([Portail de financement par commandite de Merck Canada](#)).

Contributions/dons de charité : Activités des organismes qui visent le mieux-être mental, moral et physique des personnes, par exemple la lutte contre la pauvreté, l'aide humanitaire, l'accès à l'éducation, le bien-être communautaire et la santé. Merck Canada fournit du financement pour soutenir des initiatives philanthropiques ou communautaires. Seules les demandes provenant d'organismes de bienfaisance enregistrés possédant un numéro d'enregistrement émis par l'Agence du revenu du Canada sont admissibles à ce type de soutien. Pour faire une demande de ce type, cliquez sur ce lien : ([Portail de dons et contributions de charité/subventions de Merck Canada](#)).

Subventions : Valeur ou financement offerts pour la prestation de soins médicaux ou la tenue d'activités de formation indépendantes auxquelles Merck Canada ne participe pas et en contrepartie desquelles Merck Canada ne reçoit rien. Merck Canada offre de l'aide financière aux organismes sans but lucratif canadiens enregistrés pour leur permettre d'offrir des programmes conformes à ses trois priorités : les soins de santé, la formation en science et les initiatives caritatives communautaires connexes. Pour faire une demande de ce type, cliquez sur ce lien : ([Portail de dons et contributions de charité/subventions de Merck Canada](#)).

Collaboration : Entente par laquelle Merck ainsi que d'autres entreprises et organismes mettent en commun leurs compétences, leurs ressources et leur expertise dans le cadre de projets axés sur les patients. Toutes les parties apportent d'importantes contributions et les résultats doivent être mesurés. Les collaborations doivent être mutuellement bénéfiques, les patients en étant les principaux bénéficiaires. L'évaluation et l'approbation des collaborations font l'objet d'un processus distinct. Ce type de demande ne doit pas être soumis dans le portail de financement par commandite. [Contactez votre personne-ressource chez Merck pour toute autre discussion sur des collaborations potentielles.](#)

Pourquoi Merck Canada exige-t-elle un préavis de 45 jours avant l'événement ou l'activité?

Afin de garantir une évaluation approfondie des propositions de commandite, un délai minimum de 45 jours est nécessaire en raison du volume important de demandes reçues chaque année. Merck Canada s'engage à traiter et à examiner votre demande de commandite dans les meilleurs délais. Il est important de souligner que les demandes pour des événements/activités se déroulant dans moins de 45 jours ne seront pas acceptées. Toute tentative de contourner cette exigence entraînera le rejet de la demande.

Foire aux questions – Processus de demande de financement par commandite chez Merck Canada (suite)

Comment Merck Canada évalue-t-elle les demandes de commandite?

Merck Canada évalue les demandes de commandite en fonction de divers facteurs, notamment les suivants :

- **Qualité scientifique du programme** : Le programme doit être fondé sur des principes scientifiques rigoureux et contribuer à l'avancement des connaissances en matière de soins de santé.
- **Besoin de formation** : La demande doit répondre à un besoin de formation constaté au sein de la communauté des soins de santé.
- **Impact sur les soins aux patients** : Merck Canada examine la façon dont la commandite contribuera à améliorer les soins aux patients et les résultats thérapeutiques.
- **Budget** : Le budget proposé doit être raisonnable et conforme aux objectifs du programme.
- **Public cible** : La demande de commandite doit comporter un plan défini pour atteindre le public visé et interagir avec lui efficacement.

Qu'est-ce qu'un avantage tangible?

Le terme « **avantage tangible** » fait référence à divers éléments qui peuvent être offerts dans le cadre d'une commandite. Il peut s'agir par exemple de billets d'entrée, d'un kiosque ou d'un espace, d'un emplacement bien en vue pour le logo de l'entreprise dans une publication papier ou en ligne, ou d'une occasion d'améliorer la réputation de l'entreprise et de faire connaître Merck Canada. Il est important de noter que la décision de Merck Canada d'accorder ou non un financement n'est pas influencée par le nombre d'avantages tangibles énumérés dans une demande. **Par ailleurs, les avantages tangibles doivent être choisis avec soin, car il incombera au demandeur de mener à bien ces obligations postérieures au financement.** Il est essentiel de savoir que tout problème lié aux documents téléversés ou à un retard dans la transmission des documents requis pour la demande de commandite pourrait avoir une incidence sur les demandes ultérieures de votre organisme.

Pourquoi dois-je fournir des documents après l'événement?

Après votre événement/activité, vous recevrez une notification par courriel vous demandant de télécharger les documents postérieurs au financement (avantages tangibles) dans le portail en vue d'un rapprochement. Merck examinera ces documents pour s'assurer qu'ils répondent aux critères suivants :

- Confirmation de la tenue de l'événement, du projet ou de l'activité
- Preuve que le but et les objectifs de la demande de commandite ont été atteints
- Vérification que les fonds ont été utilisés aux fins prévues, et que tous les livrables et les avantages tangibles précisés ont été concrétisés.

Pouvez-vous fournir des exemples d'avantages tangibles?

- **Visibilité de l'entreprise** : Un exemplaire ou une photo de votre programme montrant le logo de Merck en tant que commanditaire.
- **Rapport d'activité** : Exemplaire du rapport (il peut inclure des statistiques d'utilisation, des photos de la plateforme ou de l'initiative, des captures d'écran de questionnaires, des jeux-questionnaires ou des renseignements recueillis dans le cadre du programme).
- **Symposium** : Exemplaire du programme indiquant le créneau horaire de Merck.
- **Matériel mis au point** : Exemplaires du matériel mis au point (présentation PowerPoint, liens vers des webinaires, etc.).
- **Participation** : Confirmation que Merck a reçu X billets/inscriptions.
- **Kiosque** : Photo confirmant que Merck s'est vue attribuer le kiosque ou l'emplacement X.

Foire aux questions – Processus de demande de financement par commandite chez Merck Canada (suite)

Qu'est-ce qu'une « demande de renseignements supplémentaires »?

Une « demande de renseignements supplémentaires » est lancée lorsque Merck Canada a besoin d'autres détails pour procéder à l'évaluation ou l'approbation d'une demande de commandite. La transmission rapide et complète de l'information demandée est essentielle pour éviter tout retard dans le processus d'évaluation. Les demandeurs doivent absolument répondre le plus vite possible aux demandes de renseignements supplémentaires afin de permettre l'évaluation efficace et approfondie de leur demande de commandite dans les délais impartis.

Pourquoi les représentants ne peuvent-ils pas contribuer aux demandes de commandite ou à d'autres aspects du processus de commandite (p. ex. le téléversement des avantages tangibles dans le portail après l'événement)?

Les représentants et autres employés associés aux activités commerciales, y compris ceux qui occupent des postes en ventes ou liés à l'accès au marché, doivent se tenir à l'écart du processus de financement par commandite. Cette restriction s'applique pour éviter de donner l'impression de promouvoir les produits de Merck Canada par l'entremise de commandites. Par conséquent, ces employés ne participent pas à la sollicitation de demandes de commandite ni aux obligations postérieures au financement, telles que le téléversement des avantages tangibles dans le portail au nom des demandeurs. Cette politique est conforme à l'engagement de Merck Canada en matière de pratiques de commandite éthiques et transparentes. Elle souligne également l'indépendance de la mise en œuvre et de l'évaluation de la commandite par rapport aux activités commerciales.

À qui puis-je m'adresser si j'ai une question ou un problème concernant ma demande?

Vous pouvez envoyer votre question par courriel à l'adresse fundingrequest@merck.com. L'administrateur du portail de Merck vous répondra dans les 24 heures.

J'ai besoin d'un tutoriel pour m'aider à soumettre ma demande de financement par commandite. Où puis-je en trouver un?

Vous trouverez un guide de soumission de demande de commandite sur le site Web de Merck Canada pour vous aider à remplir votre demande.

Pourquoi faut-il effectuer la configuration initiale de l'organisme avant d'entamer le processus de demande?

L'ajout des renseignements sur l'organisme est une étape essentielle qui permet de s'assurer que son profil contient des données exactes pour toutes les demandes ultérieures. De plus, le fait de fournir cette information dès le départ simplifie le processus de demande, ce qui permet de le terminer plus efficacement et plus rapidement.

Foire aux questions – Demande de commandite de Merck Canada (suite)

Comment puis-je modifier ou mettre à jour le profil ou les renseignements de mon organisme?

Cliquez sur la flèche vers le bas à côté de votre nom dans la section supérieure droite de la page d'accueil. Dans le menu déroulant, cliquez sur « Profile » (Profil) pour accéder à l'information relative au compte ou à l'organisme et la mettre à jour. En suivant ces étapes, vous pouvez vous assurer que le profil de votre organisme est exact et à jour.

Pourquoi Merck Canada exige-t-elle des renseignements détaillés pour ma demande de commandite?

Merck Canada dispose d'un processus d'évaluation structuré pour les demandes de financement par commandite. Celui-ci permet d'assurer la conformité aux lignes directrices et aux politiques internes et externes, telles que le Code d'éthique de Médicaments novateurs Canada (MNC). Les renseignements détaillés sont nécessaires pour garantir le respect de ces règles. En outre, ces exigences concordent avec celles d'autres sociétés membres de MNC, ce qui garantit l'uniformité des processus d'évaluation des demandes de commandite.

Est-il possible de sauvegarder ma demande et d'y revenir plus tard pour la terminer?

Oui. Vous pouvez sauvegarder votre demande incomplète avant de quitter le portail et y revenir à votre convenance pour apporter d'autres modifications ou la terminer.

Certains champs sont marqués d'un astérisque. Pourquoi?

L'astérisque (*) indique les champs obligatoires qui sont indispensables pour terminer votre demande. Les champs sans astérisque sont facultatifs et peuvent être remplis à votre discrétion. Ils servent à fournir de l'information supplémentaire susceptible de faciliter l'évaluation de votre demande.

Pourquoi me demande-t-on si j'ai une personne-ressource de Merck?

Il est important d'indiquer le nom de votre personne-ressource de Merck afin d'assurer une communication complète et transparente tout au long du processus de demande de commandite. La personne-ressource ainsi désignée recevra une copie de tous les courriels relatifs à votre demande, ce qui lui permettra d'être tenue au courant du statut et de l'avancement de la demande de commandite.

Si l'ordre du jour de ma réunion n'est pas encore définitif, que dois-je téléverser pour les demandes liées à des conférences/congrès?

Si l'ordre du jour de votre réunion n'est pas encore définitif, nous vous encourageons à téléverser l'ébauche de cet ordre du jour ainsi que celui de la réunion de l'année précédente, le cas échéant. Cette approche permettra d'avoir une vue d'ensemble des séances prévues et un aperçu des types de séances qui ont eu lieu dans le passé. Ces renseignements faciliteront l'évaluation de la valeur éducative et de la pertinence potentielles de la réunion.

Que faire si j'ai de l'information ou des documents supplémentaires à fournir?

Vous aurez la possibilité de téléverser des documents justificatifs dans la section Téléversement de documents à partir du menu déroulant « Other » (Autres). Pour obtenir des instructions détaillées sur la manière de procéder, veuillez consulter le guide de soumission.

Foire aux questions – Demande de commandite de Merck Canada (suite)

Pourquoi me demande-t-on de fournir un budget détaillé?

Il est essentiel de fournir un budget détaillé pour que Merck Canada puisse évaluer de manière approfondie le coût total et l'affectation des ressources nécessaires au projet, à l'initiative ou à la conférence proposés. On peut ainsi garantir que le soutien financier alloué correspond aux besoins et aux objectifs particuliers de la demande. Le degré de précision requis dans la présentation du budget varie en fonction de la nature et de l'ampleur de la demande.

Comment puis-je consulter le statut de ma demande?

Vous pouvez faire le suivi du statut de toutes vos demandes dans la section « My Requests » (Mes demandes) de votre page d'accueil. De plus, le système envoie automatiquement des notifications par courriel à chaque étape franchie par votre demande dans le processus d'évaluation et d'approbation.

Statut sur le portail de demande de financement par commandite	
Mesure	Statut
Création d'une demande en cours	Nouvelle demande
Demande soumise	Demande soumise pour évaluation
Demande approuvée	Demande approuvée
Cinq jours après l'événement	En attente de rapprochement
Soumission des avantages tangibles par le demandeur	Rapprochement en cours
Rapprochement approuvé	Demande fermée